

cll 2017

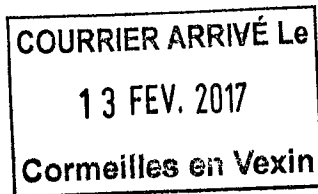
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DU VAL DE VIOSNE

Adresser correspondance à :
60240 CHAUMONT EN VEXIN
Tél. : 0344490176

MARINES le 9 Février 2017

N° 1040/S.I.E.V.V.

Mesdames, Messieurs les Maires de
BREANCON
CHARS
CORMEILLES EN VEXIN
FREMECOURT
HARAVILLIERS
LE BELLAY EN VEXIN
LE HEAULME
MARINES
MOUSSY
NEUILLY EN VEXIN
SANTEUIL



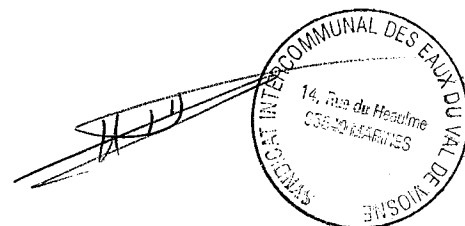
- O B J E T** : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- REFERENCE** : Article L 2224.5 du code des collectivités Territoriales
- P. JOINTES** : - Extrait du registre des délibérations – séance du 4 Février 2017
- Rapport annuel 2015
- =-

Mesdames, Messieurs les Maires,,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour présentation à votre conseil municipal, le rapport prix et qualité du service public eau potable de l'exercice 2015.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Marius HOURDOUILLIE



COURRIER ARRIVÉ Le

13 FEV. 2017

Cormeilles en Vexin

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL DE VIOSNE

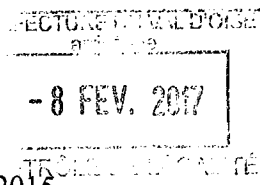
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mil dix-sept du mois de Février à dix heures trente minutes, les membres du Comité syndical légalement convoqués se sont réunis en Mairie de MARINES sous la présidence de Monsieur Marius HOURDOUILLIE Président (Nombre de délégués en exercice : 23 - Présents : 13).

Présents : Mmes, MM. : DEDIEU Armand - DAUVEL Jean Claude - BELLET Jacques - HOURDOUILLIE Marius - LEMOINE Daniel - BOUILLANT Denis - FERRY Alain - DELAHAYE Maurice - THEPENIER Daniel - COWEZ Jean Christophe - RENAUD Alain. - DUCHEMIN Thierry - DE LIEDEKERKE BEAUFORT Angèle

Secrétaire : Mr DUCHEMIN Thierry

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015



--

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriale impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et doit faire l'objet d'une délibération.

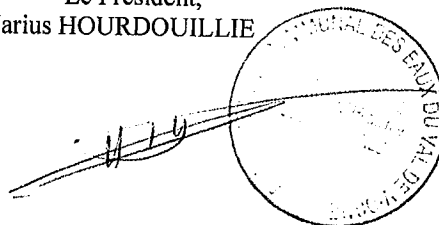
Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr Conformément à l'arrêté SNDE du 26 Juillet 2010.

Pour Extrait conforme au registre
Le Président,
Marius HOURDOUILLIE



SI des Eaux du Val de Viosne

Rapport du Président sur la qualité du service
public de l'eau potable 2016 au titre de
l'année 2015

RAPPORT VERSION 1

Juin 2016



Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	ANALYSE TECHNIQUE.....	3
2.1	MODIFICATION DU CONTRAT	4
2.2	LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	4
2.3	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015	4
2.4	LA QUALITE DE L'EAU	4
2.4.1	Qualité bactériologique.....	4
2.4.2	Qualité physico-chimique	4
2.5	LAVAGE DES RESERVOIRS.....	5
2.6	LES VOLUMES.....	5
2.6.1	Volumes vendus et produits.....	5
2.6.2	Le rendement du réseau et fuites	5
2.7	LES TRAVAUX.....	5
2.7.1	Les travaux neufs	5
2.7.2	Travaux de renouvellement.....	6
2.7.3	Renouvellement des branchements en plomb.....	6
2.7.4	Travaux à prévoir	6
2.8	COMPTEURS DES ABONNES	7
2.9	INTERVENTIONS POUR FUITES	7
3	GESTION PATRIMONIALE	8
4	GESTION CLIENTELE.....	9
5	ANALYSE FINANCIERE	9
5.1	FACTURE 120 M3	9
5.2	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	10

1 Introduction

Le SI des Eaux du Val de Viosne a conclu un contrat d'affermage avec la société CEO filiale de Veolia Eau pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable. Ce contrat a été reçu en sous-préfecture le 01/10/2008 pour enregistrement et se terminera le 30/09/2020.

Ce contrat a été modifié par 1 avenant concernant :

- ✓ Avenant 1 en 07/03/2011 : Nouvelles dispositions pour règlementer les puits et les forages et mise à jour du règlement du service

Conformément à loi sur l'eau le délégataire doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités.

Le service est exploité à partir le service de Cergy-Pontoise, dirigé par Charles Henri Eteve au sein du centre opérationnel Nord IDF.

2 Analyse technique

2.1 Modification du contrat

Aucune modification contractuelle n'est intervenue en 2015.

2.2 Les caractéristiques du service

Aucune modification technique substantielle n'est intervenue sur le service en 2015.

Quelques caractéristiques fondamentales :

- ✓ 9 547 habitants desservis
- ✓ 3 830 abonnés
- ✓ 9 unité(s) de production d'eau potable d'une capacité totale de 3 845 m³ par jour
- ✓ 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 2 590 m³
- ✓ 129 km de canalisations de distribution

2.3 Faits marquants de l'année 2015

- ✓ Intégration de la commune de Theuville au syndicat.

2.4 La qualité de l'eau

2.4.1 Qualité bactériologique

L'eau distribuée en 2015 a été d'une très bonne qualité bactériologique avec 3 analyses bactériologiques non conformes en entérocoques fécaux et dont les analyses de contrôle n'ont pas confirmées les prélèvements.

Aucune analyse non conforme n'a été relevée sur l'eau brute ce qui est caractéristique d'une eau de très bonne qualité bactériologique.

1 dépassement en bactéries entérocoque fécal et 4 en bactéries sulfite réductrices ont été détectés soit 99,2 % d'analyses conformes. Les analyses de contrôles n'ont pas confirmé ces prélèvements.

2.4.2 Qualité physico-chimique

1 analyse de paramètres physico-chimique a été détectée non conforme en Fer Total sur l'usine du Moulin Clos à Chars, ce qui est très satisfaisant.

L'eau distribuée en 2015 s'est révélée de très bonne qualité physico-chimique.

Taux de conformité physico-chimique : 100,00%

2.5 Lavage des réservoirs

Tous les réservoirs du syndicat ont bien été nettoyés en 2015.

2.6 Les volumes

2.6.1 Volumes vendus et produits

Le volume mis en distribution est en hausse à 601 164 m³ si on tient compte des volumes de lavages soit +7%. Les volumes vendus sont en hausse d'une quasi même proportion de 6,1% à 505 398 m³.

2.6.2 Le rendement du réseau et fuites

Globalement le rendement du réseau est légère baisse et retrouve ses niveaux à 84.1% en 2015 (84,8 % en 2014), ce qui reste bon. Comme pour les 5 années précédentes le nombre de fuites détectées et réparées est resté faible (2 par an en 2015). Les fuites sur compteur sont en baisse à 20.

Les résultats en termes de rendement de réseau ou d'ILP sont bons. Les efforts entrepris par le délégataire vont dans le bon sens.

2.7 Les travaux

2.7.1 Les travaux neufs

3 opérations sous MOA de la collectivité

Sous MOA du délégataire :

- ✓ 11 branchements neufs (32 en 2014)

2.7.2 Travaux de renouvellement

Sur installation :

Réservoir Bercagny	R	Analyseur de Cl2
Le Ruel Haravilliers	R	Ballon surpression
Réservoir de Santeuil	V	Equipement hydraulique
Bache 50m3 Les Groues à Santeuil	R	Pompe 2
Déferrisation Moulins Clos Chard	V	Compresseur
	V	Vanne électropneumatique
Réservoir 200 m3 route de Dieppe	V	Canalisation de refoulement
	V	Canalisation trop plein
	RR	Echelle cuve intérieure
Forage des Epinettes	R	Garde-corps extérieur
	R	Pompe surpression Chlore
Réservoir 175 m3 Haravilliers	R	Transmetteur télégestion

L'absence d'opération de renouvellement des canalisations en 2015 est anormale. Ceci diminue la valeur patrimoniale du syndicat.

2.7.3 Renouvellement des branchements en plomb

Il reste 22 branchements en plomb connus au 31/12/2015. 18 branchements ont été renouvelés en 2015.

2.7.4 Travaux à prévoir

- Ouvrages de traitement :
 - Haravilliers-Le Fay Chars-Grippière 1 : Les systèmes de chloration dépendent d'une seule pompe par ouvrage. La mise en place d'un doublement des pompes d'injections permettrait de sécuriser les installations pour garantir la qualité de l'eau.
- Ouvrages de traitement
 - Usine d'eau potable Forage du Fay Dépassements récurrents des valeurs limites de turbidité et de fer. Présence de sable dans le réseau Solutions proposées et à mettre en oeuvre suite au diagnostic réalisé par la CEO :
 - Un curage du forage (air lift)
 - Mise en place d'une déferrisation
 - Une filtration bicouche pour retenir les MES
 - Mise en place en 2012 de pompes à vitesses variables afin de limiter les à-coups hydrauliques dans l'ouvrage mais insuffisant

- Réseau
 - Haravilliers Sécurisation de l'alimentation en eau de la commune d'Haravilliers et export d'eau si augmentation de la capacité de production du forage du Fay
 - Créer une liaison entre le Ruel et le Heaulme en DN 150
 - Créer une station de reprise sur le réseau du Ruel.
 - Renforcement de la canalisation rue de Cléry
 - Suppression du Ruel : déconnexion des sources, mise en place d'une vanne électrique pour le remplissage de la bache par le réservoir d'Haravilliers
- Réservoirs :
 - Diagnostics à prévoir au réservoir de :
 - la Bache de Moulin Clochard
 - Réservoir de Neuilly 400m3 et 1000 m3
- Forages :
 - Marines : Ouvrage à l'arrêt depuis novembre 2008. Le syndicat doit envisager son comblement.
 - Frémécourt : Ouvrage à l'arrêt depuis juillet 2013. Débit très faible (5 m3/h) Eau très entartrante. Le SIAEP a demandé à la CEO de mettre à l'arrêt le forage qui est colmaté et non réhabilitable (voir le rapport diagnostique des 8 forages de mars 2013 réalisé par Idées-Eaux)
 - Chars : Epinettes. Sécurisation du génie-civil. La mise en place d'un garde-corps sur le toit de l'ouvrage est recommandée
 - Chars-Grippière 2 : L'injection du chlore se fait directement dans le puits (disposition interdite aujourd'hui). Nécessité de mettre en place un système d'injection du chlore directement dans la canalisation de refoulement. Pour cela le SIAEP devra également réaliser une liaison électrique entre les forages de Gripière 1 et Gripière 2.

2.8 Compteurs des abonnés

La pyramide des âges des compteurs est satisfaisante du fait de la mise en œuvre de la radio relève des compteurs qui oblige le délégataire à renouveler un grand nombre de compteurs. Il subsiste 435 compteurs de plus de 12 ans ce qui est peut-être en augmentation depuis 4 ans.

2.9 Interventions pour fuites

40 fuites sur canalisation ont été réparées en 2015 soit 11 de plus qu'en 2014. L'augmentation est due à une politique active de recherches des fuites. Les fuites sur branchements sont en baisse.

3 Gestion patrimoniale

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2 la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2011 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2015, les collectivités doivent :

- ✓ Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

A ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constituera dès la fin de l'année 2015 un élément d'appréciation des financeurs. **Le syndicat doit mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux** pour s'assurer la pérennité de ses financements.

L'indice actuel pour le syndicat est de 96/120 selon la nouvelle réglementation pour 81 en 2014. C'est globalement très satisfaisant.

4 Gestion clientèle

Quelques chiffres significatifs :

- ✓ 285 (269 en 2014) prises d'abonnement
- ✓ 22 (24 en 2014) appels pour fuites
- ✓ 12 (18 en 2014) appels pour manque d'eau
- ✓ 9 (4 en 2014) appels pour index douteux traités

Globalement l'activité clientèle est constante. Malgré le fort taux de client prélevés on constate une forte hausse des impayés qui passent de 0,37% en 2014 à 1% en 2015 d'impayés pour les factures de l'annéeN-1.

Le montant d'impayé est de 11 749 € en 2015 pour un montant de 4 193 € en 2014. Cette tendance est à suivre car elle impactera, à terme, les finances du syndicat.

5 Analyse financière

5.1 Facture 120 m3

	Prix HT au 01/01/2016	Prix HT au 01/01/2016 pour 120 m3	TVA	Prix TTC	% par rapport au total TTC
Part délégataire		214,96 €		226,78 €	66,60%
Part fixe		73,84 €	5,50%	77,90 €	22,88%
Part variable	1,176	141,12 €	5,50%	148,88 €	43,72%
Part Syndicale		71,34 €		75,27 €	22,11%
Part fixe		13,72 €	5,50%	14,47 €	4,25%
Part variable	0,4802	57,62 €	5,50%	60,79 €	17,85%
Organismes publics		36,44 €		38,45 €	11,29%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	0,22	26,40 €	5,50%	27,85 €	8,18%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0837	10,04 €	5,50%	10,60 €	3,11%
TOTAL		2,84 €		322,75 €	
				340,50 €	

La facture 120m³ a augmenté en 2016 par rapport à 2015 de 1,43% au total sur le Si du Val de Viosne. Cela est dû à la baisse de la hausse de la taxe sur la préservation des ressources en eau (taxe AESN) et celle du délégataire de 1,2%.

L'augmentation du délégataire est au-dessous de l'inflation.

Le prix de l'eau pour une facture de 120 m³ est de 2,79 €/m³.

5.2 Compte annuel de résultat d'exploitation

Globalement les produits sont stables ce qui est logique compte de la stabilité des volumes vendus et des prix du délégataire.

Les charges sont maîtrisées mais certaines charges posent question :

- ✓ Baisse de la sous traitance
- ✓ Hausse des impôts locaux et taxes (+12 k€).

Globalement le contrat reste déficitaire mais très faiblement et couvre très largement les charges directes tout en absorbant une part importante de frais de structure.